

Une aide à domicile de qualité, ce à quoi nous nous engageons :

- **Un personnel qualifié**

Nos aides à domicile sont recrutées selon leur expérience, leurs qualités humaines.

- **Une écoute**

Les intervenants ainsi que le personnel de planification sont à l'écoute des familles et des besoins du bénéficiaire.

- **Une démarche de qualité continue**

Pour toujours mieux vous accueillir et répondre à vos besoins, le Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile nous procure des outils et planifie des réunions d'amélioration entre services.

Vos interlocuteurs :

- la Vice Présidence du SAD,
- une coordinatrice,
- une adjointe administrative

Vos intervenants :

- 1 auxiliaire de vie sociale,
- 2 aides ménagères



Nous vous accueillons :

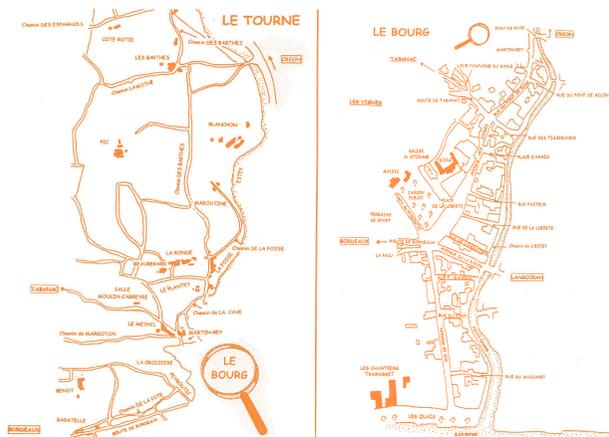
Au bureau des aides à domicile :

**du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 18h15
le 1er et le dernier samedi matin du mois
de 9h00 à 12h30**

Au téléphone :

les mêmes jours et heures

! Notre service n'intervient que sur la Commune du Tourne.



Centre Communal d'Action Sociale Service d'Aides à domicile

Mairie – 2 chemin de Peyroutic
33550 LE TOURNE

Tél : 05 56 67 02 61 Fax : 05 56 67 09 33
mail : accueil@letourne.fr

MAIRIE du TOURNE



C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale
LE TOURNE

Service d'aides à domicile

**Un métier tourné
vers les autres**

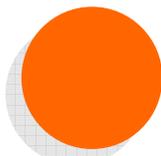




Le métier d'aide à domicile

L'aide à domicile intervient auprès des personnes en difficulté, âgées ou en situation de handicap, **pour réaliser des actes du quotidien à leur domicile**. Elle accompagne également les personnes sortant d'hospitalisation à leur domicile jusqu'à leur rétablissement.

Le but est de **préserver l'autonomie de la personne** au domicile, afin qu'elle conserve ses repères et continue à développer du lien social.

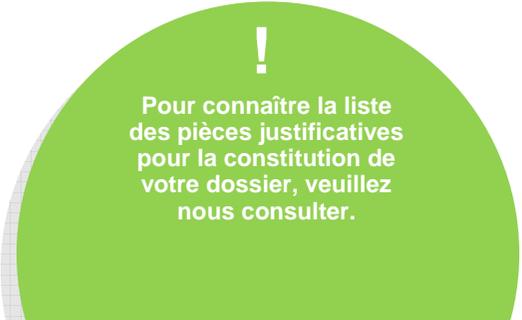
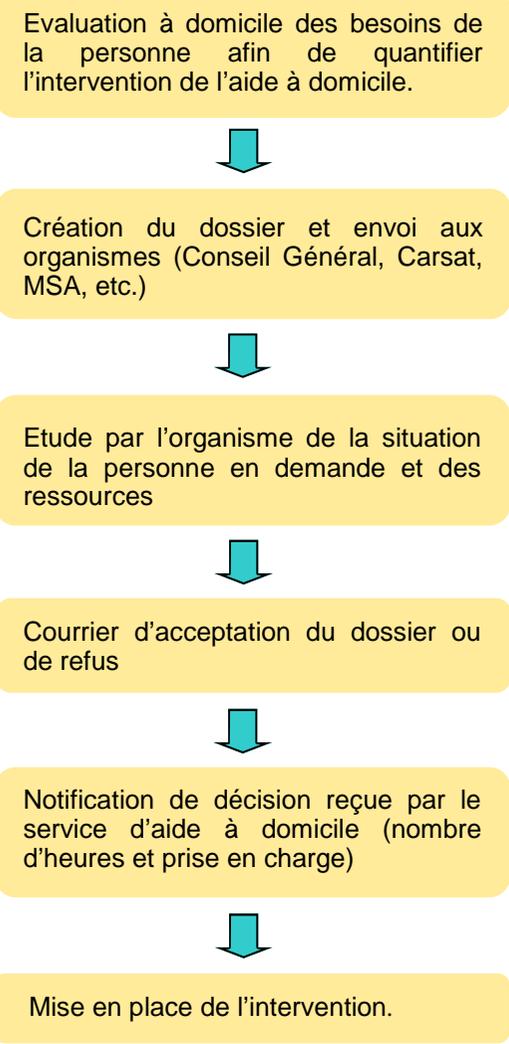


Les missions de l'aide à domicile :

- > Préparation des repas
- > Entretien du logement
- > Lessive et repassage
- > Aide aux courses
- > Petits travaux de couture
- > Approvisionnement du chauffage
- > Aide à la promenade
- > Stimulation des capacités cognitives par des activités
- > Assistance administrative ponctuelle.



La procédure de demande :



! Pour connaître la liste des pièces justificatives pour la constitution de votre dossier, veuillez nous consulter.

Les tarifs et prise en charge 2015

Organisme	Tarif
SAD sans prise en charge. <i>(Le complément versé par le CCAS)</i>	11 €
Conseil Général (APA et PCH)	20,78 €
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	20,10 €
MSA	20,10 €
Caisse de retraite	20,10 €
Autres (mutuelles...)	Les consulter



Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des montants ci-dessus. L'organisme fixera ce montant de prise en charge lors de l'étude du dossier aux vues de vos ressources financières.

